

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE GARONNE**

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFECTÉS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	11

Date de convocation 29 mai 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX**

◇ ◇ ◇ ◇

Annule et remplace

DÉLIBÉRATION : N° 07-2026

**OBJET : ACQUISITION D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE
PLACE DES POTIERS (A191) –
CREATION D'UNE NOUVELLE
MAIRIE AUX NORMES
D'ACCESSIBILITE.**

**Le 05 juin 2026
à 18 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes OUDIN Céline, DELEZAIVE Renée, BIGARD Marlène et BONNEVIALE Céline, Mrs M. HUAN Marc, LINK Phillip, CLEMENÇON Christian, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent et BONNAFON Yannick.

Absent excusé et représenté :

Mme BOURGEOIS Coralie a donné pouvoir à Mme Céline OUDIN

SECRETAIRE – Mme BIGARD Marlène

Le Conseil Municipal de Cox,

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que l'actuelle mairie ne permet plus d'accueillir les administrés dans des conditions optimales, notamment en raison de l'étroitesse des locaux et du non-respect des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Dans le cadre de la politique de revitalisation du centre-bourg, Madame la Maire propose l'acquisition d'un immeuble situé **Place des Potiers**, cadastré **section A n°191** pour une surface de **123 m²**.

Cet immeuble appartient à la **société SAJEC INVESTISSEMENTS**. Le rez-de-chaussée sera destiné à l'aménagement des futurs services de la Mairie afin de garantir l'accessibilité totale au public et d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants.

Le Conseil Municipal a décidé de réviser le prix par rapport à la délibération n° 07-2026 du 30.01.2026. Le nouveau prix, après négociation avec le vendeur, est de 175 0000 € TTC.

Madame le Maire a consulté les Domaines. Le prix d'acquisition net étant inférieur à 180 000€, la commune n'a pas besoin de déposer un dossier.

Les nouvelles conditions financières sont :

- **Prix d'acquisition :** 175 000 € net vendeur.
- **Frais d'acte :** À la charge de la commune.
- **Financement :** Une demande de subvention sera sollicitée auprès de l'État et des partenaires institutionnels.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1. **APPROUVE** le projet d'acquisition de l'immeuble situé Place des Potiers, parcelle cadastrée A n°191, pour y installer la nouvelle Mairie de Cox.
2. **ACCEPTE** l'acquisition dudit bien auprès de la société SAJEC INVESTISSEMENTS, au prix de 175 000 €.
3. **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter toute subvention au titre de la DETR, de la DSIL et des fonds de concours du Conseil Départemental pour le financement de cette opération.
4. **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2026.
5. **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

POUR : 11 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. L.' followed by a large, stylized flourish. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp features a central emblem of a castle tower, surrounded by the text 'MAIRIE DE COX' at the top and 'Haute-Garonne' at the bottom. A small star is visible on the left side of the stamp.